

## Compte rendu du Conseil Municipal du 24 septembre 2020

Le Conseil Municipal est réuni au Foyer Rural salle Henri Bonnet suite aux conditions sanitaires.

Absent : LACOMBE Jean-Pierre excusé et donnant procuration à MASSIAS Hervé.

Le quorum est atteint. La séance est ouverte à 19h30, M. Jean-Paul BASSET est désigné secrétaire de séance.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal délibère à l'unanimité et adopte :

✚ L'augmentation des tarifs de la cantine à compter du 2 novembre 2020. Monsieur le Maire en profite pour remercier tous les conseillers municipaux qui se sont impliqués pour assurer la continuité des services de la cantine pendant les arrêts maladie du personnel de l'école,

✚ L'harmonisation des tarifs du centre aéré pour les communes à ceux de Haute Corrèze Communauté. De nouvelles conventions seront envoyées aux communes.

✚ Un sursis à statuer jusqu'au prochain conseil concernant l'enquête publique au lieu-dit Sauliac. Une nouvelle proposition est à l'étude.

✚ L'aliénation ne peut être réalisée concernant l'enquête publique au lieu-dit Le Bourg de Sarroux.

Le Conseil Municipal procède à la désignation des délégués de l'administration et délégués du tribunal pour la commission de contrôle des listes électorales

Monsieur le Maire procède à la convocation de la commission finances pour mettre en place la contractualisation 2021-2023 et souligne l'importance d'être exhaustif dans le recensement des projets d'investissement afin de pouvoir solliciter les subventions de département.

Monsieur le Maire évoque le calendrier du PLUI et programme des réunions d'étude.

Il fait un calendrier pour les travaux du tiers lieu et annonce des rencontres avec des professionnels de santé et les candidats pour exploiter le tiers lieu.

Parmi les questions diverses, Monsieur le Maire évoque la situation de tension en matière d'urbanisme. Il rappelle que tout pétitionnaire doit être en conformité avec les réglementations. Un climat déplorable de délation contraint la commune à gérer des conflits personnels et renvoie une image négative auprès des administrations.

Certains « communaux » ont été clôturés suite à des dépôts sauvages.

Monsieur le Maire fait un point sur les travaux sur le réseau de Bort-les-Orgues qui ont été réceptionnés en août. Dès octobre, la commune sera alimentée quelques heures par jour par le nouveau réseau. Le SIAEP aura une vigilance accrue quant à la qualité de l'eau et demandera une totale transparence quant aux analyses. Une réflexion pour l'avenir doit être menée notamment sur les réserves incendie, les périmètres de protection et les besoins des agriculteurs.

Monsieur le Maire profite d'une demande de Céline Coupelon, la directrice de l'école des Alouettes pour se féliciter de son affectation et valide la demande de modification des horaires des APC. Concernant le parking de l'école, il rappelle que le nombre de places est imposé en fonction de la taille de l'ERP.

Des travaux vont être engagés pour sécuriser deux endroits de la commune notamment par l'intervention de l'entreprise Mattioz.

Un point sur le personnel communal est fait avec notamment les très bons débuts de M. François Barbazange au secrétariat de mairie.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22h30. Vu pour être affiché le 1<sup>o</sup> octobre 2020, prescriptions de l'article L.2121-25 du Code Général des Collectivités Territoriales.